

# Le lien N°1

Journal du centre hospitalier d'Arles  
et de la CPTS du pays d'Arles



## Edito

Le centre hospitalier d'Arles et la CPTS du Pays d'Arles ont depuis quelques années montré leur disposition à travailler ensemble pour renforcer le lien ville/hôpital conformément aux vœux des pouvoirs publics. L'hôpital d'Arles est ainsi représenté au sein du Conseil d'Administration de la CPTS par son directeur et la CPTS participe régulièrement à des rencontres hôpital/ville mises en place en 2020 par le centre hospitalier.

Cette volonté d'œuvrer pour le décloisonnement de l'organisation des soins en pays d'Arles se traduit aujourd'hui par la parution du 1<sup>er</sup> numéro du journal Le Lien. Ce journal, comme son nom l'indique, concrétise la coopération entre le centre hospitalier d'Arles et la CPTS du Pays d'Arles.

Il nous semblait en effet important de pouvoir vous informer régulièrement de l'ensemble des actions menées pour faciliter la communication entre tous et de vous donner à voir ce que l'hôpital et la CPTS mettent en place chacun de leur côté et/ou ensemble pour améliorer l'offre de soin sur notre beau territoire du pays d'Arles

Nous souhaitons une longue vie à ce journal en espérant que vous serez nombreux à nous rejoindre et vous en souhaitons une agréable lecture.



Laurent DONADILLE  
Directeur  
du centre hospitalier  
d'Arles



Docteur Sylvie MICHEL  
Présidente de la  
Commission Médicale  
d'Établissement



Docteur Bernard GIRAL  
Président de la CPTS  
du Pays d'Arles

## Présentation de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Arles

Les CPTS sont définies par les articles L1434-12 & 13 du Code de la santé publique. Elles regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé visant l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins des patients ainsi que des conditions d'exercice des professionnels de santé.

La CPTS du pays d'Arles s'étend sur les 28 communes du nord et de l'ouest des Bouches-du-Rhône. Elle englobe 3 intercommunalités sur lesquelles résident 170 000 habitants répartis sur plus de 2000km<sup>2</sup>, soit 40 % du département. Créée en 2018, la CPTS du Pays d'Arles est une association loi 1901 financée par l'Assurance Maladie.

Ses principales missions visent notamment à faciliter pour les patients l'accès à un médecin traitant et aux soins non programmés. La CPTS œuvre également dans les champs de la prévention, de la qualité des soins et de l'attractivité médicale. Enfin, elle est impliquée dans la structuration des parcours de santé et plus particulièrement sur le sujet des troubles du neuro-développement de l'enfant et des coopérations numériques ville-hôpital.

Présidée par le Docteur Bernard GIRAL, médecin généraliste à la maison de santé de Fontvieille, la CPTS est administrée par 18 professionnels de santé et compte à ce jour plus de 280 adhérents. Elle s'appuie sur une équipe salariée composée d'une directrice, d'une chargée de mission et d'une assistante administrative.

## Le conseil numérique en santé

Sous l'impulsion de la direction du centre hospitalier d'Arles et de la CPTS du Pays d'Arles, un conseil numérique en santé a été créé en juin 2021. Il réunit bi-annuellement la direction du système d'information de l'établissement et une vingtaine de professionnels de santé libéraux sur le thème des échanges ville-hôpital de données patients. A l'issue de constats partagés, plusieurs travaux sont en cours :

- La demande des médecins généralistes de ville de pouvoir joindre un confrère dans le cadre de semi-urgences devrait aboutir prochainement à la mise en place de lignes directes dans les services de pneumologie, dermatologie, cancérologie (hôpital de jour), chirurgie, cardiologie et psychiatrie.
- L'automatisation de feuilles de liaison de soins infirmiers et de kinésithérapie en sortie d'hospitalisation des patients est également en cours de déploiement. Une première trame élaborée par le centre hospitalier a pu être diffusée auprès des professions libérales concernées pour amendements. Une telle démarche permet, pour partie, à cet outil d'être co-construit par la ville et l'hôpital.

D'autres demandes de la ville sont actuellement à l'étude comme l'information systématique aux médecins traitants de leurs patients admis en hospitalisation non programmée ou décédés, l'automatisation des ordonnances ou encore la transmission des conciliations médicamenteuses réalisées auprès des patients polymédiqués.



# Ouverture d'une consultation avancée d'ophtalmologie

## aux Hôpitaux des Portes de Camargue

Les Hôpitaux des Portes de Camargue et le centre hospitalier d'Arles poursuivent de concert les actions menées depuis l'élaboration en 2016 d'un projet médical territorial partagé et le rapprochement des deux établissements via une direction commune.

Comme leurs deux projets médicaux adoptés en juin 2021 l'ont mis en évidence, l'objectif des deux établissements est de renforcer leur complémentarité ainsi que l'offre de santé publique sur le territoire du pays d'Arles.

Dès lors et depuis juin 2019 dans des locaux rénovés au rez-de-chaussée de l'hôpital de Tarascon, 8 spécialités sont proposées par des praticiens du CH d'Arles à Tarascon : ORL, gynécologie, sage-femme, chirurgie digestive, chirurgie orthopédique, cardiologie, diabéto-endocrinologie, néphrologie (en lien avec la société Diaverum).

Au regard de la démographie médicale sur les communes de Tarascon et de Beaucaire, un travail complémentaire est intervenu récemment afin de permettre la mise en place d'une consultation avancée d'ophtalmologie sachant que 15% des patients reçus en consultation au centre hospitalier d'Arles habitent les communes de Beaucaire et de Tarascon. Il s'agit donc d'une offre supplémentaire visant à faciliter dans une logique de proximité l'accès aux soins de la population.

Le renforcement récent de l'équipe du service d'ophtalmologie arlésien dirigé par le Dr Antoine KHALIL a permis de construire ce projet coordonné sur un plan médical par le Dr Hugo CASTEJON.

La consultation est assurée par le Dr CHAGNY et le Dr MURARIU de 9 h à 17 h du lundi au jeudi. Depuis son ouverture en début d'année 2022, elle a déjà accueilli plus de 260 patients sur les premières vacances proposées.

Les travaux d'un montant de 38 000 euros réalisés en 2 mois et demi par les services techniques des HPC ont permis d'aménager des locaux neufs de consultation d'ophtalmologie dans le bâtiment principal du site de Tarascon.

Le coût de l'ensemble des équipements biomédicaux de dernière génération acquis et installés par le service biomédical de l'hôpital d'Arles pour ces consultations avancées s'élève à 89 000 euros.



## Acquisition

### d'équipements de pointe en chirurgie digestive endoscopique

Le service de chirurgie digestive des docteurs Julien PONS, Amine BREK et Silviu BORS ont réceptionné au mois d'octobre 2021 un nouveau matériel pour la pratique de la chirurgie digestive endoscopique : « une colonne 3D résolution 4K » d'une valeur d'environ 100 000 euros (chaîne complète caméra/écran). Le centre hospitalier d'Arles des Bouches-du-Rhône est ainsi le premier établissement du département à avoir acquis cette technologie innovante.

Les opérations débutent en 2D puis, lorsque la profondeur de champs devient plus importante, c'est le moment de se munir de lunettes 3D pour une gestion plus précise de la zone à opérer.

Cet équipement donne une perception précise de la profondeur de champs. Il permet ainsi d'optimiser la coordination main/œil et assure un geste précis de l'opérateur.

De plus, la technologie 4K présente une qualité d'image 4 fois supérieure au Full HD ce qui est très intéressant en coelioscopie (1020\*1980 pixels en full HD contre 3840\*2160 pixels en 4K).

Ce matériel de pointe disposant d'une qualité d'image optimale permet de diminuer le temps opératoire et de réduire les complications post-opératoires.



Opération en 2D



Opération en 3D résolution 4K

# Création d'une équipe mobile de gériatrie extra hospitalière de territoire



Début septembre 2021, le centre hospitalier d'Arles et les Hôpitaux des Portes de Camargue ont répondu conjointement à un appel à projet lancé par l'ARS PACA sur le développement de la filière gériatrique.

En cohérence avec les projets médicaux des deux établissements, un dossier a été déposé pour obtenir les financements nécessaires à la création d'une équipe mobile gériatrique extra hospitalière de territoire.

Ce projet a bénéficié d'un avis favorable de l'ARS et pourra donc se concrétiser au cours du 1er semestre 2022.

L'équipe mobile sera basée à Tarascon et se déplacera dans une vingtaine d'EHPAD du territoire. Cette équipe dont la composition devrait réunir un médecin, un infirmier, un ergothérapeute, un assistant social et un secrétariat médical aura pour objectifs :

- D'éviter les passages aux urgences des résidents d'EHPAD (parcours d'admission directe en service).
- D'éviter les ré-hospitalisations précoces.
- De réaliser une évaluation gériatrique et repérer les fragilités.

# Création d'une fonction d'Infirmier de Gériatrie aux Urgences (IGU)

Depuis avril 2021, le centre hospitalier d'Arles a mis en place un dispositif innovant d'Infirmier de Gériatrie aux urgences, véritable coordinateur soignant de la prise en charge gériatrique au sein même de son service d'urgences. L'objectif visé est une amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes âgées dans la fluidité des passages aux urgences pour ces patients fragiles.



Ses missions consistent à :

- Coordonner et organiser l'accompagnement d'un patient âgé de plus de 75 ans dès son entrée aux urgences et jusqu'à sa sortie des urgences en étroite collaboration avec l'urgentiste, l'équipe paramédicale des urgences et l'Equipe Mobile de Gériatrie ;
- Orienter les patients auprès des professionnels spécialisés de la filière gériatrique au sein d'une équipe pluridisciplinaire (gériatre, neuropsychologue, assistance sociale) ;
- Favoriser dans les situations qui s'y prêtent, un circuit court pour l'hospitalisation des patients (admission facilitée en service d'hospitalisation, admission directe en service d'hospitalisation).
- Assurer une permanence téléphonique permettant d'orienter les prises en charge en collaboration avec la plateforme Territoriale d'Appui, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, les services/assistants sociaux, la plateforme d'aide aux aidants A3, etc...;
- Réaliser un bilan de l'état de santé des personnes ainsi que de leurs conditions de vie avec l'évaluation des risques encourus (chutes, escarre, dénutrition, élimination...)
- Participer à des rencontres de professionnels de santé de la filière gériatrique et avec les EHPAD conventionnés du centre hospitalier d'Arles.

L'IGU est actuellement présente 7 jours/7 de 9h à 21h. Les retours des premiers mois de fonctionnement sont très positifs. Les parcours des patients gériatriques aux urgences sont optimisés, les délais d'attente raccourcis, l'évaluation et le dépistage des besoins plus aboutis et l'orientation efficace. Ce dispositif permet également de prévenir certains passages aux urgences.

Dans ce contexte, l'établissement a déposé auprès de l'ARS une demande d'extension de ce dispositif afin de permettre une présence 24h/24 et 7j/7. Cette demande a été reçue favorablement. Le renforcement de l'équipe en place est désormais en cours et devrait voir le jour au cours du 1er semestre 2022.

# Coordination ville-hôpital

## Un bilan positif pour l'ouverture étendue de la maison médicale de garde lors des fêtes de fin d'année

Dans le contexte de la 5e vague COVID-19, il est apparu pertinent au Centre Hospitalier, à l'Association des Médecins Libéraux du pays d'Arles (AMLPA) et à la CPTS de travailler de concert à une organisation conjointe à même de garantir une permanence des soins efficace au service de la population lors des fêtes de fin d'année.

C'est ainsi qu'il a été acté avant les congés scolaires que la Maison Médicale de Garde (MMG) située aux urgences serait ouverte exceptionnellement chaque soir de la semaine de 20h à minuit sur les deux dernières semaines de décembre grâce à la mobilisation des médecins libéraux du pays d'Arles, les week-ends continuant à être couverts selon les horaires habituels d'ouverture.

Ce dispositif a permis de limiter le temps d'attente aux urgences dans une période d'activité importante. En effet, le CH d'Arles a compté 1489 passages aux urgences soit presque 13% de plus que l'année dernière à la même période. Parmi eux, 514 passages ont été enregistrés pour COVID-19.

La Maison Médicale de garde a permis de recevoir 260 patients soit 4.5 fois plus qu'en 2020. Cette ouverture quotidienne a donc été très utile pour désengorger les urgences de l'hôpital et faciliter l'accès aux soins non programmés de médecine générale sur le pays d'Arles.

Les praticiens libéraux déjà lourdement impactés par la crise COVID et la pénurie médicale ont reçu une rémunération forfaitaire supplémentaire de la CPTS pour l'ensemble des gardes assurées sur ces 2 semaines.



### Le saviez-vous?

Les formations dispensées aux professionnels du centre hospitalier d'Arles sont disponibles aux professionnels libéraux adhérents à la CPTS. Le contenu de l'offre de formation est disponible sur demande auprès de l'équipe de la CPTS.

Approbation par le comité technique d'établissement du 15 décembre 2021.  
Direction des Ressources Humaines

**2022**

Quartier Fontchon  
BP 30195  
13637 ARLES Cedex  
Tél. : 04 90 49 29 29  
Fax : 04 90 49 26 78  
www.ch-arles.fr  
cpts@ch-arles.fr

## Présentation de l'Association Kiné Alpilles Carmargue (KAC)

Un collectif associatif de 23 kinésithérapeutes, adhérents de la CPTS, soucieux de développer l'inter-connaissance, l'harmonisation de leurs pratiques et de sortir de l'isolement de l'exercice libéral a vu le jour en avril 2021.



L'association Kiné Alpilles Camargue (KAC) s'est structurée autour d'un premier projet d'organisation de gardes en kinésithérapie respiratoire pour l'hiver 2021/2022. Un tableau de garde a ainsi été transmis à l'ensemble des médecins généralistes du pays d'Arles avec un numéro d'astreinte les week-ends et jours fériés. Les patients ont pu ainsi être orientés et pris en charge rapidement grâce à cette organisation en soins non programmés sur notre territoire.

D'autres projets sont conduits comme le partage de pratiques professionnelles sur la prise en charge de patients souffrant d'un Covid-19 long.

L'association KAC souhaite se rendre davantage visible à l'égard des professionnels et des établissements de santé afin de co-construire l'amélioration des parcours des patients.

### POURQUOI PRESCRIRE DE LA KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE ?



30 % des enfants sont touchés par la bronchiolite, 95 % d'entre eux ne nécessitent pas d'hospitalisation mais un suivi ambulatoire.

Accompagnement par un professionnel à l'apprentissage des bons gestes et des conseils d'hygiène pour leur enfant.



Le kinésithérapeute pourra faire une surveillance régulière de l'état clinique des jeunes enfants, être à l'écoute des parents et ainsi rassurer la famille.

Le kinésithérapeute pourra faire le triage des cas en fonction de son bilan clinique.



La prise en charge ambulatoire et l'accès à un numéro de garde les week-ends et jours fériés permettra de limiter l'engorgement des services d'urgences et des cabinets libéraux de médecins.

Le kinésithérapeute utilisera les techniques de désencombrement bronchique si cela est cliniquement nécessaire.



Numéro de garde 07 69 25 89 43 pour joindre un kinésithérapeute week-ends et jours fériés

